

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune d'ORIGNOLLES se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la Convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 17 Octobre 2023

Étaient présents : Messieurs Rapiteau J-M, Brodziak F, Lebreton A Bouchet S, Rapiteau A, Ardouin Y, Martineau D, Maurice F Mesdames Brillouet A, Richard M-G

Absents excusés : Messieurs Dubraud M, (pouvoir à Rapiteau A) Deveau J-C, Mme Petit C, (pouvoir à Brillouet A), Mme Charron A,

Monsieur Yoann ARDOUIN a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation des comptes rendus des séances du 18 septembre 2023 et du 26 septembre 2023

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location salle de la bibliothèque au centre hospitalier de Jonzac - Convention

Le maire informe les membres du conseil municipal :

- Que le Centre Hospitalier de Jonzac, représenté par M. Eric MARTINEZ, dont le siège social est à Jonzac, souhaite utiliser une salle de la bibliothèque située « Place Madeleine Fouché » dans le but de d'organiser diverses activités pour la période du 01 octobre 2023 au 30 septembre 2024
- Les vendredis de 9h00 à 12h00
- Une convention d'utilisation de la salle sera signée avec Centre Hospitalier de Jonzac
- Qu'un prix de location forfaitaire d'un montant de 400€ par an est demandé au Centre Hospitalier de Jonzac.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition énoncée ci-dessus.

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents en mission

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, Le cadre général des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à la charge des budgets des collectivités territoriales est défini par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001.

Ce texte prévoit notamment que les collectivités doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant forfaitaire attribué aux agents en mission en matière d'hébergement.

1) Les cas ouvrant droit au versement d'indemnités

| Cas d'ouverture | Indemnités | | |
|---------------------------|-------------|--------|-------|
| | Déplacement | Nuitée | Repas |
| Préparation à un concours | Oui | Oui | Oui |

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

| | | | |
|---|-----|-----|-----|
| Concours ou examens à raison d'un par an | Oui | Oui | Oui |
| Formation de professionnalisation | Oui | Oui | Oui |
| Action de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française | Oui | Oui | Oui |
| Formation au titre du compte personnel de formation | Oui | Oui | Oui |

2) Les conditions de remboursements

En ce qui concerne les concours ou examens, les frais de transport pourront être pris en charge deux fois par année civile, une première fois à l'occasion des épreuves d'admissibilité et une seconde fois à l'occasion des épreuves d'admission du même concours ou examen professionnel.

Les frais de repas seront pris en charge si l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 12 heures et 14 heures pour le repas du midi et entre 19 heures et 21 heures pour le repas du soir. Les frais divers (taxi à défaut d'autres moyens de locomotion, péages, parkings dans la limite de 72 heures) occasionnés dans le cadre d'une mission ou d'une action de formation seront remboursés sous réserve de présentation des justificatifs de la dépense.

LES TARIFS

a) Les frais de déplacement

Les déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF. Les tarifs des indemnités kilométriques sont fixés par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Arrêté du 14 mars 2022

| Catégorie (puissance fiscale du véhicule) | Jusqu'à 2 000 km | De 2 001 à 10 000 km | Au-delà de 10 000 km |
|---|------------------|----------------------|----------------------|
| De 5 cv et moins | 0,32€ | 0,40€ | 0,23€ |
| De 6 cv et 6 cv | 0,41€ | 0,51€ | 0,30€ |
| De 8 cv et plus | 0,45€ | 0,55€ | 0,32€ |

b) Les frais d'hébergement

L'assemblée délibérante de la collectivité fixe le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement, dans la limite d'un plafond fixé par arrêté du 20 septembre 2023.

Ce plafond est aujourd'hui de :

- 90 € au taux de base,
- De 120€ pour les villes de plus de 200 000 habitants et du Grand Paris
- Et de 140€ pour la commune de Paris

Le taux d'hébergement est fixé dans tous les cas à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

c) Les frais de repas

Il sera procédé au remboursement des frais de repas, au taux de l'indemnité forfaitaire fixée également par l'arrêté du 20 septembre 2023 soit 20€.

Après en avoir délibéré :

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents en missions.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux d'enfouissements des réseaux « Chez Mesnard »

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions qui s'appliquent pour l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Fonds Verts pour l'année 2023. Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière de l'Etat en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2024 :

- Enfouissement des réseaux « Chez Mesnard »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif Fonds Vert 2023

Prévisions investissements 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur les investissements 2024 qui pourraient être présentés pour les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR/DSIL. Il rappelle que ces dossiers doivent être déposés sur la plateforme de l'Etat au plus tard dans les premiers jours de janvier. Après discussion les investissements retenus sont :

- Travaux d'aménagement du bourg la fin de la rue des écoles à l'impasse des Chênes
- Création de la voirie au lieu-dit « Chez Catot » nouvel accès au cimetière.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS EXTERIEURES

Réunion du canton des trois Monts avec les Conseillers Départementaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion le 5 octobre dernier menée par les Conseillers Départementaux portant sur plusieurs projets à l'échelle des Trois Monts.

- Projet de Territoire éducatif rural dit projet SEVE (Scolarité / Education / Vivre Ensemble /Egalité des chances)

Il explique que pour ce projet 2 commissions ont été créées :

1. Commission « vivre ensemble » : elle est composée de plusieurs institutions et associations ce qui permet par l'intermédiaire d'atelier et de rencontre de développer les compétences psycho-sociales, améliorer la santé mentale et la santé scolaire et soutenir la parentalité.
 2. Commission « accompagner la persévérance scolaire » : elle a pour but d'améliorer les résultats scolaires, de développer les activités sportives et culturelles. Actuellement un travail est mené par la région pour décentraliser sur notre territoire certaines formations. Dans le cadre du contrat de proximité il est prévu l'organisation d'un forum de l'emploi pour les collégiens. Inscription des écoles et des collèges dans le dispositif plan jeunesse
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), lors d'une réunion cantonale en 2022 il avait été proposé la création d'un CISPD en raison de l'augmentation des atteintes aux personnes et aux biens, les violences intrafamiliales et les violences en milieu scolaire. Ce conseil aurait pour but de mettre en place une politique de prévention de la délinquance sur le canton, de mobiliser et mutualiser les services. Actuellement le projet ne peut pas aboutir suite à une décision de la préfecture informant que les communes sont dans l'impossibilité de

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

créer un CISPDP sans EPCI. Cependant le projet pourrait se poursuivre sous forme de rencontre entre communes pour évoquer les sujets posant problème.

- Association de Prévention et d'Intervention en cas d'Événements Naturels (APIEN) : cette association aurait pour but d'organiser les moyens humains et techniques pour prévenir les événements et lorsqu'ils se produiraient sur le territoire communal. Faire de la prévention sur les risques de feux de forêt, aider les secours à se repérer plus facilement sur le territoire et venir en aides aux éventuels sinistrés.
- Centre de Santé des Trois Monts : ce centre serait basé à l'hôpital de Boscamnant avec des médecins salariés ce qui permettrait d'avoir une structure de proximité pouvant dispenser les premiers soins. Une rencontre entre les Conseillers Départementaux, le Député et le directeur de l'ARS est prévue fin octobre.

Monsieur Le Maire propose au conseil Municipal d'inviter Jeanne Blanc et Yves POUJADE lors de la prochaine réunion afin qu'ils présentent les projets.

Activité annuelle de la gendarmerie

Le 13 octobre la communauté de brigade de Montguyon Saint-Aigulin a organisé une réunion avec les élus du territoire. Le major a présenté la nouvelle équipe composée de 3 gendarmes adjoints et 12 sous-officiers. Un gendarme référent est dédié à chaque commune. La CoB (communauté de Brigades) intervient sur un territoire composé de 20 communes. Les statistiques de chaque commune seront communiquées ultérieurement. Une brigade fonctionnelle composée de 7 gendarmes spécialisée dans la lutte contre les feux de forêt et la surveillance de la Nationale 10 devrait s'implanter à Montlieu La Garde. Cette brigade aurait pour but de régler des problèmes particuliers, sans accueil du public.

Synthèse des dernières réunions PLU

Monsieur le Maire donne un résumé des dernières réunions de modification du PLU, la dernière réunion s'est tenue le 17 octobre où le cabinet Cittanova a restitué aux communes le diagnostic de territoire final. La prochaine étape est la phase d'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Le PADD permet d'avoir une vision des projets communaux des 10 prochaines années. Une réunion publique devra être organisée pour la présentation du PADD.

Zones communales d'accélération des énergies renouvelables

L'Etat demande aux communes de délimiter des zones sur le territoire où pourraient être construites des ENR (Énergies Nouvelles renouvelables). Ces zones seront proposées selon la nature des sols, des possibilités d'injection dans le réseau, et de l'accord des propriétaires. Une fois ces zones délimitées la commune aura jusqu'au 30 novembre 2023 pour délibérer sur le choix de ces zones et les transmettre à la CDCHS.

Modification des collectes et traitements des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Maire informe l'assemblée qu'actuellement un travail est mené par la CDCHS dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, induit par la loi AGECE applicable au 1^{er} janvier 2024. Elle réfléchit au travers de son plan global de prévention, qui vise à réduire d'ici 2027 de 12 % son tonnage d'ordures ménagères collectées annuellement pour proposer d'ici le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle manière de supprimer les biodéchets du sac noir.

Ces nouvelles alternatives écologiques prendront notamment la forme d'installations de composteurs individuels et collectifs

Ces futurs composteurs ont un but écologique, mais également économique. Chaque année, la taxe d'ordure ménagère augmente pour les collectivités. Cette dernière va atteindre 65 euros hors taxes pour chaque tonne de déchets enfouis d'ici 2025. C'est ainsi que les

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

augmentations n'impactent pas trop les habitants et leurs impôts locaux. Une communication sera faite à tous les habitants des communes sur les nouvelles manières de trier et aussi sur la recette pour un compostage réussi.

Réunion avec le SDIS 17

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion organisée avec le SDIS en date du 20 octobre sur la réglementation des Défenses Extérieures Contre l'Incendie (DECI) suite à l'arrêté 23-084 du 16 mai 2023 portant révision du règlement de DECI, abrogeant le dernier arrêté de 2017 qui décidait que la distance entre les habitations et les besoins en eau était au maximum de 400m. Ce nouvel arrêté prévoit des dérogations pouvant porter la distance à 500m. Pour les habitations isolées d'une surface inférieure à 150m² les communes ne seront pas tenues à l'obligation de défenses contre l'incendie.

DELEGATIONS

DPU signés

- | | | |
|--------------------------|--------------------|------------------------------------|
| ➤ Terrains Renat | La Brousse | Pas de préemption sur ces terrains |
| ➤ Maison DUBRAUD Michel | La Tuilerie | Pas de préemption |
| ➤ Maison MEYNARD Clément | Impasse des Chênes | Pas de préemption |

QUESTIONS DIVERSES

- M. Maurice informe que la piste au lieu-dit « La Grotte des Landes » s'est de nouveau effondrée. Une reconnaissance sera faite afin de baliser et de sécuriser.
- Monsieur Bouchet informe que les travaux au Rioux sont terminés, les autres travaux de voirie prévus cette année seront reportés aux beaux jours.

La séance est levée à 20h30.

| Nom Prénom des élus | Signature |
|--|-------------------------|
| RAPITEAU Jean Michel Maire | |
| BRODZIAK François 1 ^{er} adjoint | |
| LEBRETON Amaury 2 ^{ème} adjoint | |
| BOUCHET Sébastien 3 ^{ème} adjoint | |
| RAPITEAU Arnaud 4 ^{ème} adjoint | |
| CHARRON Annie Conseillère | Excusée |
| MAURICE Francis Conseiller | |
| ARDOUIN Yoann Conseiller | |
| DEVEAU Jean-Claude Conseiller | Excusé |
| PETIT Claire Conseillère | (Pouvoir à Brillouet A) |
| DUBRAUD Mickaël Conseiller | (Pouvoir à Rapiteau A) |
| RICHARD Marie-Gilles Conseillère | |
| BRILLOUET Anaïs Conseillère | |
| MARTINEAU Didier Conseiller | |